

Affaire n°2020 - 027

BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Ce rapport comporte :

- une présentation synthétique retraçant les informations financières essentielles,
- le détail par chapitre de l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées,
- le détail des principales opérations d'équipement programmées.

Ce budget s'inscrit dans la continuité des orientations budgétaires présentées au conseil municipal (pour mémoire, suppression des délais maximums entre la date du débat d'orientations budgétaires et celle du vote du budget primitif) :

- gel des taux des impôts locaux,
- prise en considération du contexte mondial sur le Covid-19 impliquant : annulation de la manifestation « Foire Agricole » ; baisse importante des recettes de fonctionnement (participation des familles, de la CAF, de l'octroi de mer, de la taxe carburants, des locations,...)
- nouvelle méthode d'encadrement des principales dépenses de fonctionnement;
- modification de la mise en œuvre du programme pluriannuel d'investissement (PPI) suite à la crise Covid-19.

Malgré un contexte économique toujours contraint, les dotations de l'Etat tendant néanmoins à se stabiliser, la Commune s'engage à poursuivre les études entamées les années précédentes et la réalisation des phases travaux sur son territoire afin maintenir un niveau d'équipement satisfaisant suivant les besoins de la population, et ce en maintenant ses taux de fiscalité directe locale.

Le Budget Primitif du Budget Principal pour l'exercice 2020 s'élève globalement à **30 426 701,83 euros**, il est réparti par section de la manière suivante :

BUDGET PRIMITIF 2020	Section fonctionnement	Section investissement	TOTAL
Dépenses	21 040 916,83	9 385 785	30 426 701,83
Recettes	21 040 916,83	9 385 785	30 426 701,83

A- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2020

Elle s'équilibre à la somme de 21 040 916,83 euros tant en dépenses qu'en recettes.

1- Les recettes de fonctionnement

La répartition par chapitre des recettes de fonctionnement est la suivante :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2020		
Chapitre	Libellé	BP 2020
70	Produits des services et du domaine	396 000,00
73	Impôts et taxes	10 775 636,50
74	Dotations et participations	4 093 193,90
75	Autres produits de gestion courante	50 050,00
76	Produits financiers	100,00
77	Produits exceptionnels	10 000,00
013	Atténuations de charges	127 500,00
042	Opérations d'ordre entre sections	120 000,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	5 468 436,43
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		21 040 916,83

Les principales recettes réelles prévisionnelles de fonctionnement de l'exercice 2020 sont :

- Octroi de mer : initialement à 6 290,5 k€ (notification en augmentation de 3,9% par rapport au CA2019, mais attention soumis aux aléas des impacts économiques des importations dans le contexte du Covid-19) → soit une révision proposée à 75% = **4 718 k€**
- Fiscalité directe locale : 4 067,5 k€ (+1,6% par rapport au CA2019)
- Dotation Globale de Fonctionnement (part forfaitaire) : 1 400,9 k€ (stable)
- Taxe sur les carburants : initialement à 1 417,1 k€ (notification en baisse de 1%, potentiellement encore impactée à la baisse en fonction des consommations dans le contexte du Covid-19) → soit une révision proposée à 75% = **1 063 k€**
- Participations de la CAF (restauration scolaire et petite enfance sous forme de CEJ et PS) → révisée à la baisse (environs -25%)
- Dotation d'aménagement : 1 229 k€ (hausse de près de +8,5% suite à la réforme de la DACOM/DPOM)
- Attribution de Compensation versée par la CIREST : 423,5 k€ (stable)
- Produits des services et du domaine (forte baisse de -450 k€ suite annulation Foire – billetterie au 70388)
- Fonds Péréquation Ressources intercommunales et communales (FPIC) : 334,5 € (légère baisse -3%)
- Compensation des exonérations de fiscalité locale : 467,7 € (légère hausse selon état 1259)
- Revenus des immeubles : 50 k€ (baisse des revenus des immeubles)

Les opérations d'ordre concernent les travaux en régie (120 000 euros).

L'évolution des RRF (recettes réelles de fonctionnement) n'a que peu de sens dans un budget dit de « crise » liée au contexte mondial. On peut néanmoins noter qu'en neutralisant l'absence des recettes liées à la Foire et au Covid, les RRF auraient progressé de 1%.

2- Les dépenses de fonctionnement

La répartition par chapitre des dépenses de fonctionnement est la suivante :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2020		
Chapitre	Libellé	BP 2020
011	Charges à caractère général	2 913 866,00
012	Charges de personnel	10 064 965,24
014	Atténuation de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 684 057,76
66	Frais financiers	199 650,00
67	Charges exceptionnelles	913 636,56
042	Opérations d'ordre entre sections	532 395,00
023	Virement à la section d'investissement	3 732 346,27
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		21 040 916,83

Accusé de réception en préfecture
974-219740024-20200727-2020-027-DE
Date de télétransmission : 31/07/2020
Date de réception préfecture : 31/07/2020

Le chapitre « 011 – Charges à caractère général » devrait s'élever à 2 913 866 euros, soit une prévision très inférieure au réalisé du CA 2019 (4 046 K€). Attention cependant, cette baisse de -28% est en trompe l'œil du fait de l'annulation de la Foire Agricole en 2020, ainsi que de la baisse des dépenses courantes en période de confinement. Malgré tout, avant la décision d'annuler, le montant inscrit était de 3 865 k€, ce qui représentait déjà une baisse de -5%. C'est la mise en œuvre d'un meilleur processus de cadrage analytique pour suivre et arbitrer les consommations des différents services qui permet d'aboutir à cet effort de maîtrise des charges à caractère général.

La masse salariale (chapitre 012) est budgétée à hauteur 10 064 965,24 euros, soit une baisse de 1,8% par rapport aux réalisations de l'exercice 2019 (10 244 k€).

Les crédits inscrits au chapitre « 65 – Autres charges de gestion courante » sont globalement stables (-1%), incluant les subventions aux associations, au CCAS et à la Caisse des Ecoles.

Concernant les frais financiers (chapitre 66), les crédits seront inscrits à hauteur de 199 650 euros (en progression compte tenu notamment de la mobilisation de l'emprunt de 3,5 M€ en 2019 – cf ROB).

Les charges exceptionnelles sont budgétées à hauteur de 913 636,56 euros mais comprennent « artificiellement » le reversement à la CIREST des résultats au compte.678 pour +767 k€.

Les mouvements d'ordre concernent la dotation aux amortissements en augmentation suite aux investissements réalisés (532 395 euros).

Enfin, un virement à la section d'investissement de 3 732 346,27 euros permettra d'autofinancer en partie le programme d'investissement de l'exercice 2020.

B – LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2020

Cette section s'équilibre à hauteur de 9 385 785 euros tant en dépenses qu'en recettes.

1- Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont retracées, par chapitre, dans le tableau ci-dessous :

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2020				
Chapitre	Libellé	RAR	Nouvelle proposition	BP 2020 (proposé + RAR = au vote)
10	Dotations et réserves	0,00	1 539 725,05	1 539 725,05
13	Subventions d'investissement	1 778 829,48	552 489,20	2 331 318,68
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	3 732 346,27	3 732 346,27
024	Produits des cessions d'immobilisation	0,00	1 250 000,00	1 250 000,00
040	Opérations d'ordre entre sections	0,00	532 395,00	532 395,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 778 829,48	7 606 955,52	9 385 785

Le chapitre 10 « dotation et réserves » (1 539 725,05 euros) enregistre principalement les dotations relatives au FCTVA, à la taxe d'aménagement, au FRDE et exceptionnellement les opérations avec la CIREST liées aux transferts de résultats au compte 1068 pour +747 k€.

Les subventions d'investissements s'élèvent à 2 331 318,68 euros selon le phasage inscrit au PPI dont le détail a été discuté au DOB 2020.

Les opérations d'ordre sont liées aux amortissements (532 395 euros) et le virement de la section de fonctionnement est inscrit à hauteur de 3 732 346,27 euros.

Une opération importante de cession foncière est prévue au chap 024.

Enfin, aucun emprunt n'est nécessaire pour équilibrer le budget.

2- Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont récapitulées par chapitre dans le tableau ci-dessous :

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2020				
Chapitre	Libellé	RAR	Nouvelle proposition	BP 2020 (proposé + RAR = au vote)
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	25 544,00	25 544,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	810 000,00	810 000,00
20	Immobilisations incorporelles	174 307,65	261 172,52	435 480,17
21	Immobilisations corporelles	65 832,40	971 458,70	1 037 291,10
23	Immobilisations en cours	773 059,13	6 090 938,87	6 863 998,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	50 000,00	50 000,00
040	Opérations d'ordre entre sections	0,00	120 000,00	120 000,00
001	Solde antérieur reporté	0,00	43 471,73	43 471,73
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 013 199,18	8 372 585,82	9 385 785

Les principales opérations (8,5 M€), en dépenses d'équipements (chapitres 20, 21, 23), seront détaillées au PPI qui sera adopté par le nouveau Conseil Municipal

A noter également :

- Le remboursement du capital (chap 16) de la dette s'élève à 810 000 euros en prévision haute.
- Les opérations d'ordre (chap 040) concernent les travaux en régie qui s'élèvent à 120 000 euros.
- La participation au capital de la SPL pour 50 000 euros (chap 26).
- Enfin, le résultat contracté des reports d'investissement de l'ensemble des budgets (+704 ville – 747 BA = - 43 k€ agrégé).

C – LES RATIOS FINANCIERS PRÉVISIONNELS

Les principaux ratios financiers prévisionnels qui ressortent de ce budget primitif 2020 sont :

Évolution des indicateurs financiers en k€	CA 2019	DOB 2020	Évolution en valeur k€	Évolution en %
Épargne brute (= recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement + travaux en régie)	1 144,3	-1 203,7	-2 348,0	-205,2%
Épargne nette (= épargne brute – remboursement du capital de la dette).	504,0	-2 013,7	-2 517,7	-499,5%
Capacité de désendettement en années (= encours de la dette / épargne brute)	7,7 ans	So (-6,6)	So (-14,3)	-186,3%

Vue d'ensemble du budget primitif 2020

Dépenses de Fonctionnement			Recettes de Fonctionnement		
Chapitre	Libellé	Total 2020	Chapitre	Libellé	Total 2020
011	Charges à caractère général	2 913 866,00	70	Produits des services et du domaine	396 000,00
012	Charges de personnel	10 064 965,24	73	Impôts et taxes	10 775 636,50
014	Atténuation de produits	0,00	74	Dotations et participations	4 093 193,90
65	Autres charges de gestion courante	2 684 057,76	75	Autres produits de gestion courante	50 050,00
66	Frais financiers	199 650,00	76	Produits financiers	100,00
67	Charges exceptionnelles	913 636,56	77	Produits exceptionnels	10 000,00
042	Opérations d'ordre entre sections	532 395,00	013	Atténuations de charges	127 500,00
023	Virement à la section d'investissement	3 732 346,27	042	Opérations d'ordre entre sections	120 000,00
			002	Excédent de fonctionnement reporté	5 468 436,43
Total Dépenses de Fonctionnement		21 040 916,83	Total Recettes de Fonctionnement		21 040 916,83

Dépenses d'Investissement			Recettes d'Investissement		
Chapitre	Libellé	Total 2020	Chapitre	Libellé	Total 2020
10	Dotations, fonds divers et réserves	25 544,00	10	Dotations et réserves	1 539 725,05
16	Emprunts et dettes assimilées	810 000,00	13	Subventions d'investissement	2 331 318,68
20	Immobilisations incorporelles	435 480,17	16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 037 291,10	021	Virement de la section de fonctionnement	3 732 346,27
23	Immobilisations en cours	6 863 998,00	024	Produits des cessions d'immobilisation	1 250 000,00
26	Participations et créances rattachées	50 000,00	040	Opérations d'ordre entre sections	532 395,00
040	Opérations d'ordre entre sections	120 000,00			
001	Solde antérieur reporté	43 471,73			
Total Dépenses d'Investissement		9 385 785,00	Total Recettes d'Investissement		9 385 785,00

Total général	30 426 701,83	Total général	30 426 701,83
----------------------	----------------------	----------------------	----------------------

Telles sont les principales opérations du budget primitif 2020 de la Commune de Bras-Panon qui est soumis au vote du Conseil Municipal.

La Direction des Affaires Financières de la Mairie demeure à la disposition des élus souhaitant obtenir ou consulter le document budgétaire complet.

Le Conseil Municipal à la majorité :

- ADOPTE par chapitre et par section, le budget primitif 2020 du budget principal de la ville tel qu'il est proposé ;

- AUTORISE M. le Maire à signer les documents relatifs aux opérations budgétaires qui en découlent.



Le Maire

Jeannick ATCHAPA

Accusé de réception en préfecture
974-219740024-20200727-2020-027-DE
Date de télétransmission : 31/07/2020
Date de réception préfecture : 31/07/2020